



Heures non déclarées à l'agence d'intérim

Par **Roger Paul**, le **21/01/2015** à **14:52**

Bonjour,

Je devais être embauché par une entreprise qui après un mois d'essai a finalement préféré passer par une agence d'intérim afin de me rémunérer. J'ai travaillé tout octobre, novembre et décembre en faisant des heures de nuits, de jours, et supplémentaires. L'agence d'intérim ne m'a rémunéré qu'une partie des heures travaillées car selon l'entreprise pour laquelle je travaille, il y a un nombre d'heures maximum à ne pas dépasser pour l'intérim. J'ai donc une partie des heures déclarées à l'intérim et une autre partie non déclarées, qui bien sûr ne me sont pas payées. Qu'ai-je comme recours pour récupérer l'intégralité de mon salaire?

Merci

Par **P.M.**, le **21/01/2015** à **15:25**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir comment a été rompu le contrat de travail après le mois d'essai avant que vous revenez avec un contrat d'intérim...

Si l'entreprise utilisatrice ne voulait pas que vous fassiez autant d'heures, ils n'auraient pas dû vous les laisser effectuer...

Si vous avez la preuve des heures effectuées, il ne vous resterait qu'à saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé éventuellement après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure envoyée à la fois à l'agence d'intérim et à l'entreprise utilisatrice...